

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2022-59

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juin 2016 relatif au registre unique prévu à l'article L. 512-1 du Code des assurances et à l'article L. 546-1 du Code monétaire et financier;

En ayant délibéré lors de sa séance du 1^{er} décembre 2022,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 1^{er} décembre 2022.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Sébastien RASPILLER.